
Présidence : Belgique

1022^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 21 septembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 35

2. Président : Ambassadeur D. Nagant de Deuxchaisnes

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/318/22) (FSC.DEL/318/22/Add.1), Président
- b) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/316/22), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/314/22), Royaume-Uni (FSC.DEL/313/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/317/22), Canada, Türkiye (FSC.DEL/323/22 OSCE+), Autriche, Suisse (FSC.DEL/315/22 OSCE+), Allemagne (FSC.DEL/322/22 OSCE+)
- c) *Situation dans le Caucase du Sud* : Arménie (FSC.DEL/321/22), Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Point sur les consultations relatives à la Réunion biennale pour l'examen de la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre ainsi que sur les stocks de munitions conventionnelles : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 septembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence